

Département
de
SEINE-ET-MARNE

Arrondissement
de
PROVINS

Canton
de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 JUIN

PV1605

L'an deux mil seize,
Le vingt quatre juin à 20h30,
Le conseil municipal de la commune de Bernay-
Vilbert s'est réuni en mairie de Bernay pour une
séance ordinaire et après convocation légale sous la
présidence de M. STOURME

*Étaient présents : M. POSSOT, Mme ALIPS, M.
MATTEI et MME RENE, adjoints au maire, Mme
LAB, Mme BERG-LE-MAITRE, M MOUCHERONT,
M.ROOSEN, M.LECLERC.*

*Absent(s) excusé(s) : Mme SCHAAF, M. DESALME
qui a donné procuration à Mme RENE.*

Secrétaire de séance : Mme BERG-LE-MAITRE

Monsieur Stourme, maire, ouvre la séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT F E R

Monsieur Stourme, maire, expose le projet d'implantation d'un city-stade et propose au conseil d'effectuer une demande de subvention à travers un contrat FER. Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

La délibération suivante est prise à l'unanimité :

M STOURME, maire, expose aux membres du conseil que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet l'implantation d'un city stade pour un montant de travaux estimé à 115 800 € HT et d'un montant d'honoraires de 4 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *Approuve le programme de travaux présenté par VRD Didier Jakubczak et son échancier,*
- *S'engage :*
 - *sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,*
 - *à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,*
 - *à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,*

Vu le projet de rénovation du lavoir de Segrès,

Vu le projet de raccordement à l'application « ACTES » pour le contrôle de légalité avec la préfecture,

Considérant que, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, le plafond de la dépense subventionnable pour les travaux de valorisation du petit patrimoine est de 110 000 € H.T., et que le taux applicable est de 50 %,

Considérant que, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, le plafond de la dépense subventionnable pour le raccordement à l'application « ACTES » est de 2 000 € H.T., et que le taux applicable est de 80% pour les communes,

- *Adopte les projets tels qu'ils viennent d'être proposés, avec l'ordre de priorité suivant :*
 1. *Valorisation du petit patrimoine: rénovation du lavoir de Segrès*
 2. *Raccordement à l'application « ACTES »*
- *Autorise le maire à solliciter pour ces deux opérations, l'aide de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.),*
- *Dit que ces opérations font l'objet d'une inscription budgétaire, et que la commune couvrira les dépenses restant à sa charge, déductions faites des subventions qui pourraient être accordées par l'État :*

<i>Valorisation du petit patrimoine:</i>				
<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant HT</i>
<i>Rénovation du lavoir de Segrès</i>	<i>22 117.83 €</i>	<i>ETAT - DETR</i>	<i>50%</i>	<i>11 058,90 €</i>
		<i>Autofinancement</i>	<i>50 %</i>	<i>11 058,93 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>22 117.83 €</i>	<i>TOTAL</i>		<i>22 117.83 €</i>
<i>Raccordement à l'application ACTES</i>				
<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant HT</i>
<i>Mise en œuvre du raccordement ACTES</i>	<i>1 130€</i>	<i>ETAT - DETR</i>	<i>80%</i>	<i>904.00 €</i>
		<i>Autofinancement</i>	<i>20%</i>	<i>226.00€</i>
<i>TOTAL</i>	<i>1 130€</i>	<i>TOTAL</i>		<i>1 130.00€</i>

donne pouvoir au maire ou à l'adjoint délégué pour signer tout document relatif à ces projets

MODIFICATION MINEURE DU CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

Mr Stourme informe le conseil municipal que le conseil départemental propose une modification du contrat triennal de voirie sur la partie concernant Vilbert, sous la forme de l'ajout d'un plateau surélevé dans le virage de l'église de Vilbert.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

La délibération suivante est prise à l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

VU la lettre du 26 novembre 1997 de Monsieur le Président du Conseil Général de Seine et Marne relative au programme d'aide aux communes pour leurs investissements de voirie,

VU l'exposé de Monsieur le Maire :

- *Décide de solliciter du Conseil Départemental la passation d'un contrat, au titre du programme départemental d'aide aux communes pour leurs investissements de voirie, pour réaliser les travaux ci-après :*
 -
 - *2017 Création de continuité piétonne sur l'avenue du Général LECLERC*
 - *2018 Création de trottoir sur la Route de Chaumes*

*Dont le montant s'élève à **337 000.00 euros H.T** prix juin 2016, avec une subvention escomptée du Conseil Départemental de **168 500.00 euros H.T.***
- *S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux conformément au dossier technique ci-joint, précisant les modalités techniques et financières et l'échéancier de réalisation des travaux envisagés.*
- *S'engage à ne pas réclamer, au autre programme d'aide spécifique éventuel ou circonstances exceptionnelles, d'autre aide du Département pour des travaux d'investissement de voirie pendant la période d'exécution du programme.*
- *S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge et à ne réclamer le versement de la subvention qu'après engagement des dépenses et suivant le plan de financement arrêté au contrat.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de 3 ans correspondant avec Monsieur le Président du Conseil Départemental.*

QUESTIONS DIVERSES

- 1.** Mr Stourme rend compte de la bonne tenue des réunions publiques des 28/04/16 et 23/06/16 et de la réunion des personnes publiques associées du 21/06/16 concernant le PLU.
- 2.** Mr Stourme informe le conseil municipal que le contrat Avenir de Melle Sophie Viguié a été renouvelé pour une durée d'un an et prendra fin en octobre 2017.
- 3.** Mr Stourme propose au conseil municipal de renouveler le contrat de Mme Stéphanie Baudouin pour une durée de six mois à partir de septembre 2016 sur un temps hebdomadaire de 13 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT F E R
- DEMANDE DE RÉSERVE PARLEMENTAIRE
- MODIFICATION pour la SUBVENTION DETR 2016
- MODIFICATION MINEURE DU CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE
- QUESTIONS DIVERSES

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENT(S)	PROCURATION A
P. STOURME			
D.POSSOT			
L.ALIPS			
R.MATTEI			
S.RENE			
B.LAB			
E.BERG-LE MAITRE			
V.SCHAAF		X	
A.MOUCHERONT			
M.ROOSEN			
H.DESALME		X	S.RENE
A.LECLERC			